



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Commune de MERIAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025/35**

Département de  
l'Aude

Arrondissement  
de LIMOUX

**Objet :**

Aménagement  
parking borne  
électrique

Nombre de  
membres  
présents : 5

Procuration : 1

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 6

Convocation du  
conseil  
municipal du  
09/12/2025

Affichage  
convocation en  
date du :  
09/12/2025

Vote :  
Pour : 6  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date d'affichage  
du compte  
rendu :

Certifié  
exécutoire par  
réception à la  
sous-préfecture  
le :

Séance du Conseil Municipal du **13/12/2025**

Le Conseil Municipal de la commune de MERIAL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances le samedi 13/12/2025 à 11h00, sous la présidence de Monsieur MURATORIO Patrick, Maire

- Le quorum est atteint

Présents : MM. Patrick MURATORIO, Philippe DUPAYAGE, Serge NEGRE, Jacqueline HUC, Jean-Marc MURATORIO

Absents excusés : Mme Anne LE GUEN

Ayant donné procuration : Anne LE GUEN donne procuration à Patrick MURATORIO

Secrétaire de séance : Philippe DUPAYAGE

Monsieur le Maire explique avoir reçu de la société e55c une proposition pour la pose de 2 bornes de recharge électrique. Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent chiffrage avec le SYADEN, le reste à charge pour la commune représentait une somme de l'ordre de 12 000 euros. Cette proposition n'avait pas été retenue compte tenu du coût non négligeable et du faible nombre de véhicules concernés par les charges électriques dans notre village.

La société e55c propose aujourd'hui une prise en charge de l'intégralité des frais de mise en place de la borne. Elle demande seulement à la commune d'assumer les frais d'abonnement au compteur (de l'ordre de 45 euros mensuel) et l'avance de la consommation électrique. La consommation électrique étant remboursée en fin d'année majorée d'un centime par KW en guise de compensation d'occupation du domaine public.

Le maire propose d'installer cette borne sur le parking devant le préau et demande au conseil de se prononcer.

Jean Marc MURATORIO prend la parole et soulève l'aménagement de centre bourg devant prochainement être mis en œuvre. Il fait remarquer que dans le cadre de cet aménagement, il convient temporiser la mise en place de cette borne.

Le conseil municipal, ouï les débats sur le sujet décide à l'unanimité de

**Approuver** la mise en place de cette borne,

**Décaler** sa mise en œuvre à l'issue des travaux d'aménagement

**Envisager** éventuellement une autre implantation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme :

Le Maire  
Patrick MURATORIO  
Chevalier de la légion d'honneur

Le secrétaire de séance  
Philippe DUPAYAGE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)